

## FORMULE 5

### AVIS DE DÉPÔT D'UNE SÛRETÉ

(Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien, L.N.-B. 2005, c.S-15.5, art.8)

N° du dossier de la cour \_\_\_\_\_

N° du dossier du SOSF \_\_\_\_\_

#### DESTINATAIRE : DIRECTEUR DE L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE SOUTIEN

Le présent avis est joint à un dépôt de \_\_\_\_\_ \$ (*indiquer le montant*) qui correspond au total des paiements exigibles pendant une période d'un mois en vertu de l'ordonnance de soutien.

Ladite sûreté est déposée afin d'assurer le paiement de l'ordonnance de soutien. Le dépôt est fait (*cocher la case pertinente*) :

- par mandat, à l'ordre du ministre des Finances;
- par chèque visé, à l'ordre du ministre des Finances;
- par argent comptant, par carte de débit ou de crédit (paiement en personne seulement).

FAIT le \_\_\_\_\_ 20\_\_.

\_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Nom en lettres moulées*

**Remarque : Le directeur de l'exécution des ordonnances de soutien peut se servir de la sûreté pour faire les paiements exigés par l'ordonnance de soutien s'ils ne sont pas effectués intégralement en temps opportun.**